

Commission “Sécurité Environnement” du zoning de TERTRE-HAUTRAGE-VILLEROT

PROCES VERBAL

REUNION DU 14 SEPTEMBRE 2017

OJE, GPR, VBU, PBA, GFI, RST

Présents:

Madame Arielle LELEUX, ADMINISTRATION COMMUNALE Eco-Conseillère - TERTRE
Monsieur Frédéric ERGOT, DIRECTION DES RISQUES CHIMIQUES - BRUXELLES
Madame Geneviève FINET, I.D.E.A. Directrice Infrastructures Economiques - MONS
Monsieur Patrice BAUVIN, YARA Tertre S.A. Plant Manager - TERTRE
Monsieur Marc FAUTSCH, PRINCE ERACHEM Directeur - SAINT-GHISLAIN
Madame Gaëlle HUBERT, PRINCE ERACHEM Responsable environnement - SAINT-GHISLAIN
Monsieur Géry PRIMOSIG, D.P.A.- S.P.W. Attaché qualifié - MONS
Monsieur Vincent BURTON, YARA Tertre S.A. Environmental Manager - TERTRE
Monsieur Stefaan VERSCHUERE, COMFORT ENERGY Directeur Général - HASSELT
Monsieur Julien HULOT, BUREAU D'ETUDES IRCO Consultant - NAMUR
Monsieur Olivier JENART, SHANKS - VILLEROT
Monsieur Thierry VOËT, SHANKS Responsable d'exploitation - VILLEROT
Monsieur Gilbert WILMART, LES TROUS VERTS - VILLEROT
Madame Anne-Marie BERTONI, - VILLEROT
Monsieur Jean Christophe GRIGNARD, Cellule Environnement Hainaut Développement - Province du Hainaut.
Monsieur Damien POTTIEZ, SOS HAUTRAGE ET ENVIRONS - HAUTRAGE
Monsieur Yvon DRAMAIX, SOS HAUTRAGE ET ENVIRONS - HAUTRAGE
Monsieur Raymond STUEZ, - BAUDOUR

Madame Séverine DEMAREZ, ADMINISTRATION COMMUNALE Echevine – TERTRE (entrée en séance).

Excusés:

Madame Laëtitia QUENON, PROVINCE DE HAINAUT Dir-Info - MONS
Monsieur Claude RIFAUT, ADVACHEM Directeur - TERTRE
Monsieur Olivier MERTENS, SERVICE INCENDIE Capitaine - SAINT-GHISLAIN
Monsieur Olivier COLOT, - BAUDOUR

Préambule

Présentations

Suite au départ à la retraite de Madame Muriel GLAUDE, j'ai été désigné officiellement, en date du 27 juillet 2017, par le Collège Provincial pour reprendre l'ensemble de ses fonctions au sein des comités d'accompagnement. J'ai la lourde et difficile tâche de reprendre, pour ce comité, la présidence qu'assurait brillamment Muriel Glaude.

Biologiste, j'ai effectué mes études à l'université de Mons, pour laquelle j'ai travaillé quelques années comme chercheur. J'ai ensuite poursuivi mon parcours dans le domaine scientifique à l'Université de Liège. J'ai rejoint au terme d'une formation de Conseiller en Environnement, une Administration communale. Responsable du Service Cadre de Vie- Environnement jusqu'à il y a peu, je gérais notamment les permis d'environnement ainsi que la problématique liée à la planification d'urgence.

C'est à la suite de ce parcours que j'ai le plaisir de vous rejoindre, ce jour. Je mettrai l'ensemble de mes compétences à la disposition du comité. Je compte bien évidemment sur votre pleine collaboration et votre soutien.

Présentation des membres présents – Tour de table

Premier point:

Approbation du procès-verbal de la réunion précédente

Suite à l'envoi du procès-verbal provisoire, les quelques remarques ont été intégrées au procès verbal par Madame Glaude et envoyé avec la convocation.

Monsieur STUEZ déclare qu'il est entièrement d'accord avec les remarques de Monsieur COLOT, d'autant que lorsque l'on téléphone au poste de garde, on ne décroche pas ou cela n'apparaît pas dans le rapport de réunion.

Les remarques de Monsieur STUEZ, excusés lors de la réunion du 1^{er} juin 2017, concernant des éléments postérieurs au procès-verbal sont portées dans le point Divers.

Il n'y a pas d'autre remarque, le procès-verbal du 1^{er} juin 2017 est approuvé.

Deuxième point:

Dernières nouvelles: autorisations, projets, incidents, nuisances

La note habituelle est remise en séance et annexée au présent procès verbal.

Pour ADVANCHEM – voir la note

Pour DOW – POLYOL BELGIUM – voir la note

Pour SHANKS BELGIUM (RENEWI PLC) – voir la note

Concernant l'acquisition de la parcelle de terrain de 2 hectares située en face du site, Messieurs JENART et VOET précisent à Monsieur PRIMOSIG, qu'il n'y aura aucune exploitation, il s'agira uniquement d'une zone de parking et de stockage de conteneurs vides.

Pour PRINCE ERACHEM – voir la note

A la Question d'un riverain, Madame HUBERT explique que l'avant projet du bassin 4 ENM est finalisé et que les travaux vont commencer au premier semestre 2018. Cela engendrera du mouvement, mais le bassin n'étant pas situé en bordure de voirie (localisation: rue Octave Malice

avant d'arriver route de Wallonie), il ne sera pas visible (situé derrière la ligne d'arbre).

Pour WOS – La note sera communiquée par la suite et à l'avenir directement à Madame HUBERT. Monsieur VERSCHUERE signale le démarrage de l'activité, début août, pour la société OILCO sur le site d'Hautrage. La société occupe environ 20% du site.

Poursuite de l'entretien et du démantèlement (notamment du système cracking) de DE KEGEL ENERGY. Pas d'incident à déplorer

Monsieur HULOT précise que l'exploitation s'effectue sur base de l'ancien permis de WOS et précise qu'un registre a été introduit.

Monsieur PRIMOSIG confirme qu'un registre a bien été introduit, cependant dans ce cadre le volet cautionnement nécessite une modification administrative (à savoir un transfert de la caution du propriétaire vers l'exploitant actuel à savoir COMFORT ENERGY).

Monsieur HULOT répond à Messieurs ERGOT et PRIMOSIG, qu'un nouveau permis sera introduit avant l'échéance en fin 2019 précisant les activités d'OILCO (tri de déchets "type garage") et de COMFORT ENERGY (stockage et distribution de mazout). Il conviendra de l'actualiser en fonction des activités maintenues (classe 1 ou 2) et en revoyant la notification SEVESO actuellement seuil bas.

Monsieur PRIMOSIG explique aux riverains qu'un seul permis pour deux entreprises est possible dès l'instant où les activités de chaque entreprise sont parfaitement identifiées.

Concernant les données des analyses (nappe, ...), Monsieur PRIMOSIG, rappelle qu'en matière de droit d'accès à l'information relative à l'environnement, toute personne peut demander, de manière non-abusive, aux instances du Service Public de Wallonie la copie de documents spécifiques. Les demandes claires et précises sont à adresser auprès des différentes directions du Service Public de Wallonie concernées.

Pour YARA – voir la note.

Madame FINET précise qu'en ce qui concerne le pilote de la station d'épuration mutualisée, dans le cadre de l'ECOZONING, le projet a été retenu dans le cadre des subsides FEDER.

En réponse à Monsieur PRIMOSIG, Monsieur BAUVIN explique qu'il s'agit bien d'un pilote de la station d'épuration mutualisée (de taille réduite et de capacité réduite 5m³/j). Il s'agit sur une période de deux ans d'évaluer les interactions, de tester les flux et les différentes souches bactériennes, ... et ce afin de déterminer le meilleur compromis entre "efficacité et rusticité".

En réponse à la question de Monsieur PRIMOSIG sur la capacité de la step, Monsieur BURTON a finalement précisé par mail, envoyé le lendemain de la réunion sur la boîte de Monsieur PRIMOSIG, que *"la station d'épuration pilote qui sera installée sur le site de YARA par le CEBEDEAU aura une charge hydraulique comprise entre 12 et 17 m³/jour; que le CEBEDEAU l'a informé que la capacité nominale serait inférieure à la limite de classe 2 (<100 EH) ; que la durée du test est de 2 ans"*.

Suite à l'analyse de ces données, Monsieur PRIMOSIG se pose la question de savoir si un permis serait nécessaire pour le pilote de la step. A ce titre, la rubrique de classement n° 90.10.01, de classe 2, serait néanmoins applicable dans le cas où les rejets de la step comporteraient des substances dangereuses visées aux annexes Ière et VII du Livre II du Code de l'Environnement, contenant le Code de l'Eau. En effet, le fait d'avoir une capacité < 100 EH n'est pas l'unique condition d'application de ladite rubrique de classement. Monsieur BURTON, contacté par Monsieur PRIMOSIG le lendemain de la réunion par téléphone, s'est engagé à vérifier cette éventualité sur base des analyses réalisées par CEBEDEAU sur les différents échantillons issus

des entreprises qui alimentent le pilote de la step. Dans l'affirmative, il semblerait logique que la demande de permis soit déposée par l'IDEA. Un contact a été pris par Monsieur PRIMOSIG avec Madame FINET afin d'envisager cette éventualité.

En réponse à la question de Monsieur BURTON, Madame LELEUX précise que la Ville de Saint-Ghislain a écrit un recommandé aux responsables de l'aérodrome concernant le survol du zoning. N'ayant pas reçu de réponse à ce jour, un rappel sera renvoyé avec copie au Gouverneur.

Troisième point:
Fonctionnement, calendrier des réunions

Pour rappel, la prochaine réunion est fixée le **14 décembre 2017 à 18 heures** à la maison de la citoyenneté dans le Parc communal de Baudour.

En ce qui concerne le fonctionnement général, il est proposé et validé de fonctionner par courriel.

La base de données "adresses des membres" du comité est en cours d'actualisation. Merci de signaler les éventuelles personnes qui ne seraient plus membres de ce comité et qui apparaissent encore dans la liste de distribution.

Le fonctionnement général reste le même, un procès verbal provisoire de la réunion sera rédigé et communiqué aux personnes présentes pour remarques, ajouts ou retraites dans les meilleurs délais. Sans retour des intervenants dans un délai de 15 jours à dater de sa réception, il sera validé automatiquement.

Le procès verbal amendé s'il échet, sera ensuite communiqué à l'ensemble des membres du comité avec la convocation de la réunion et fera l'objet d'une approbation en séance.

Pas de point particulier à mettre à l'ordre du jour de la réunion suivante. Les points complémentaires éventuels doivent parvenir à Monsieur GRIGNARD, au plus tard un mois avant la réunion, le cas échéant ils seront intégrés dans les divers.

Quatrième point:
Divers

A la question de Monsieur STUEZ relatif au numéro d'appel du poste de garde de PRINCE ERACHEM qu'il utilise, Madame HUBERT précise qu'il a été affecté spécifiquement au plan d'urgence. Il convient de ne plus l'utiliser.

Monsieur GRIGNARD rappelle que le **seul numéro accessible 7j/7 et 24h/24 à utiliser pour déposer une plainte est le 065/ 764 695.**

Sachant que dès réception de la plainte, les rapports sont envoyés par le service de gardiennage aux entreprises concernées. Le relevé des plaintes reçues au poste de garde depuis le premier juin 2017 sont au nombre de deux:

-Plainte de Monsieur STUEZ (Baudour), relative au bruit le 10/07/2017 à 7h00.

Monsieur STUEZ signale en séance qu'il entend du bruit jour et nuit depuis le 15 août 2017.

-Plainte de Madame PATELINCO (Villerot) concernant le bruit venant de YARA

Monsieur GRIGNARD donne lecture du courriel du 07/09/17 de Monsieur COLOT qui signale :

"Même si les sous-groupes bruit et odeur ne se réunissent jamais, je tiens à signaler que la nuit du

lundi 04/09 au mardi 05/09 (à moins que ce soit la nuit d'après), il y avait une forte odeur très tard le soir (0h00-1h00, comme d'habitude bien évidemment quand tout le monde dort), genre de soufre voire même d'ammoniac. Je n'ai pas vérifié pour les autres jours, mais on a néanmoins constaté un dépôt jaunâtre – roux à brun sur les bords de fenêtre et le pare-brise des voitures. Ce n'est sans doute rien comme d'habitude aussi."

Concernant le courriel de Monsieur COLOT relatif à des nuisances olfactives la nuit du 04 au 05 septembre, Monsieur BURTON signale par courriel le 18/09/17, après avoir consulté les données météo de cette période (une surveillance de la vitesse et la direction du vent est effectuée en continu sur le site de YARA) que le vent provenait du ENE et était quasi nul de 20h à 9h le lendemain (seulement deux pointes à 1,5 m/s). La nuit suivante, entre 00h et 01h, le vent était fort (entre 10 et 15m/s) et provenant du SSW. L'odeur de soufre voire d'ammoniac, ladite nuit ne peut donc pas provenir du zoning de Tertre-Hautrage-Villerot.

Il n'y a pas d'autres divers.

Le président clôture la séance et remercie l'ensemble des participants

ZONING INDUSTRIEL DE TERTRE - VILLEROT - HAUTRAGE

Demandes d'autorisation en cours, projets, faits marquants dans les entreprises du zoning industriel de Tertre – Villerot – Hautrage.

ECOZONING : L'IDEA a obtenu un subside permettant de réaliser le pilote de la station d'épuration mutualisée. Le test démarrera au second semestre 2017 en collaboration avec les industries prenant partie au projet.

Advachem (C. Rifaut)

- **Production :**

Notre production a été conséquente sur le 3ème trimestre malgré la période de vacances (85%). Nous avons effectué des arrêts alternatifs sur les deux unités mais avons également pu programmer un arrêt total de deux jours pour effectuer des travaux de maintenance sur les parties communes. Un arrêt de l'unité DBWestern se fera fin octobre pour remplacement du catalyseur de réaction.

- **Travaux :**

Nous continuons sur la remise en conformité de notre circuit incendie. Le placement de la nouvelle station de pompage et celui de la cabine de moussage sont légèrement différés mais le projet sera clôturé sur 2017. Nous avons poursuivi notre programme d'inspection et de remise en conformité des stockages de méthanol. La troisième cuve a été remise en service et nous prévoyons sur Q4 la dernière cuve, installée en 2012.

- **Environnement :**

Les prélèvements conformément aux impositions de notre permis ont été effectués : rejets gazeux (semestre 2) légionnelles, eaux usées ainsi que les actions s'y rapportant. Nous continuons la mise en place des diverses actions suite aux audits/contrôles réalisés par le SPF, RAM et la DPC.

Nous commençons les démarches d'obtention d'un nouveau permis (à déposer fin octobre) pour la construction d'une troisième unité de production de formaldéhyde.

- **Autres :**

H&S : ras

DOW - Polyol Belgium

(M. B. Van der Meer Frank/ JL Vanderschuren)

- **Organisation**

- Monsieur F Van der Meer est remplacé par Jelle De Bruycker à partir du 01er septembre 2017 dans le rôle de Directeur du site

- **Production / Contexte économique**

- La capacité de production en 2017 est vendue. Le climat économique est bon

- **Environnement/Sécurité**

- Bons résultats pour la sécurité et l'environnement- Pas d'incidents et pas de fuites.
- Revalidation des barrières de protections contre un incident du procédé (PLANOP - LOPA).
- Projets en cours pour l'amélioration de la sécurité du personnel et du processus de production.
- Pas de plaintes

Shanks Belgium (Renewi plc) (M. O.Jenart - Th.Voët)

- **Sécurité**

- Pas d'accident enregistré sur le site depuis la dernière réunion

- **Environnement**

- Pas d'incident / accident enregistré depuis la dernière réunion
- Analyse des eaux de rejets (juillet 17)→ résultats conformes aux exigences du permis
- Prélèvement pour analyse eaux souterraines (2 piézos) fait en août 17→ en attente des résultats

- **Exploitation / projets**

- Baisse des volumes entrants pour les déchets non dangereux.
- Activité normale pour les déchets dangereux.
- Suite aux résultats des analyses des eaux et du sol de la parcelle Wanty, des négociations sont en cours.

Prince Erachem

(Mlle G. Hubert/P-L. Grivet)

• **Production / Contexte économique**

- Projet industriel « TERTRE 2018 » : Plan industriel et commercial avec pour cible un meilleur fonctionnement en termes d'efficacité, de productivité et de réactivité. Ce projet industriel s'accompagne d'une restructuration (loi Renault) qui touchera 20 personnes en 2017.
- Arrêt de production du 21 juillet au 15 août pour maintenance suivi de redémarrage difficile.
- Marché plutôt en amélioration mais augmentation du prix du minerai difficile à répercuter sur les clients.
- Accord pour unité de dissolution de sulfate de manganèse qui accompagnera la croissance d'un client néerlandais.

• **Environnement/Sécurité**

- Dégradation des résultats après 5 ans sans accident, enregistrement d'accident avec arrêt mais heureusement de faible gravité.
- Avant-projet Bassin 4 ENM (2) finalisé pour réalisation en 2018.
- SEVESO III Rapport de sécurité introduit de mars 2016 : complément à introduire pour le 16 octobre 2017. Validation par les autorités du dossier de mise en conformité des encuvements - Appel d'offre en cours pour réalisation 2017/2018.
- IED / IPPC : Réexamen des conditions d'exploiter et élaboration du rapport de base et du rapport technique : 1 septembre 2017 → Rapport de base ok mais retard pour le rapport technique.

WOS

(-)

Yara (M.Bauvin / V.Burton / Philippe Stevenart)

• **Sécurité & Environnement**

Un contractant a eu une entorse suite à des opérations de démontage d'un échaffaudage. Cet accident chômant a stoppé notre record à 475 jours sans accident (TRI) pour l'ensemble des travailleurs du site de Yara Tertre y compris nos contractants. Nous sommes actuellement à 63 jours sans accident avec notre objectif d'atteindre 500 jours.

Concernant les activités de l'Ecozoning, il est prévu que le CEBEDEAU installe le pilote de la station d'épuration mutualisée courant du mois d'octobre sur le site de Yara.

Une plainte pour nuisance sonore a été enregistrée lors du redémarrage du Reforming le premier week-end de septembre.

• **Contexte économique**

Le contexte économique reste très difficile et le site ne dégage plus de bénéfice.

Les deux principaux évènements au niveau de la production sont deux déclenchements de l'atelier d'ammoniac :

- Le premier déclenchement a eu lieu le 26 juillet suite à des fluctuations importantes de la composition du gaz naturel. L'unité a pu être remise en service rapidement le 30 juillet.
- Le deuxième déclenchement de l'atelier d'ammoniac a eu lieu le 24 août suite à l'activation des sécurités mécaniques du compresseur de synthèse. Dans la phase de déclenchement, des pièces du compresseur d'air (101J) ont été fortement endommagées. Etant donné la nécessité de réparer les pièces défectueuses, l'arrêt de l'atelier a été prolongé et à provoquer l'arrêt pratiquement complet du site en aval excepté l'unité d'acide nitrique Uhde2. Suite aux diverses réparations, l'unité d'ammoniac a été démarrée le 4 septembre suivie par le démarrage des autres unités du site. Depuis la semaine dernière, l'ensemble du site fonctionne maintenant correctement.

• **Projets**

Projet SGA-Finapal : le chantier d'assainissement était en stand-by durant les congés du bâtiment. Depuis la reprise, l'entrepreneur constitue la seconde cellule d'isolement dans laquelle seront transférés les déchets de catégorie 1 restant. Le monitoring de l'air à proximité du chantier n'a pas montré de dépassement.

Projet T600 : la construction du nouveau stockage cryogénique a débuté avec la construction de la dalle de propreté. La construction des pieux de fondation est en cours et elle devrait se terminer dans le courant de cette semaine. La prochaine étape consiste à la construction de la dalle de fondation. Dans le cadre du projet du stockage cryogénique, nous avons obtenu une aide à l'investissement du Gouvernement wallon couvrant une partie des coûts supplémentaires générés pour atteindre les objectifs de protection de l'environnement.